

Septembre 2022

L'ECOLE DE LA GRANDE SURE

L'école de la GRANDE SURE vous présente son livret d'accueil. Nous avons essayé de compiler toutes les informations pratiques dont vous pourriez avoir besoin.

Vous trouverez les coordonnées de l'école de la Grande Sure, des détails quant à l'organisation des services périscolaires (restauration scolaire et garderie) ainsi que les coordonnées des différentes associations concernées par l'école.

Nous vous souhaitons bon usage de ce petit guide (n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions afin d'améliorer ce livret). Nous rappelons que l'alliance des familles avec l'école permet un meilleur accompagnement des enfants dans leur scolarité.

IMPORTANT

L'enseignement et les **services périscolaires**
sont gérés par deux organismes différents :

- pour la scolarité référez-vous à **l'équipe enseignante** et à la **directrice de l'école**
- pour la restauration scolaire et la garderie référez-vous aux **services périscolaires**



Les adresses et contacts utiles :

	GROUPE SCOLAIRE LA GRANDE SURE <u>Directrice : Mme PASTRE tel : 06-83-20-75-59</u>	
ADRESSE TELEPHONE	<u>Site d'Orgeoise</u> École maternelle et élémentaire 150, Chemin d'Orgeoise 38500 COUBLEVIE 04 76 67 03 46	<u>Site du Bérard</u> École élémentaire Rue du 11 novembre 38500 COUBLEVIE 04 76 05 48 17
COURRIEL	<u>ce.0380385M@ac-grenoble.fr</u>	
SERVICES PERISCOLAIRES (Restaurant et garderie)	Responsable du service : Valérie MONZAT Téléphone permanence : 04 76 67 03 47 Ou services.scolaires@coublevie.fr Permanences : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 45 à 9 h 00 ou sur RDV	
MAIRIE de COUBLEVIE	Hôtel de Ville - Le Château 11 chemin d'Orgeoise - 38500 COUBLEVIE www.couplevie.com téléphone : 04 76 05 15 39 Adjoint Education/jeunesse : Benjamin BRICHET BILLET b.brichetbillet@coublevie.fr	
L'association de parents d'élèves	 <p>Association de parents d'élèves de Coublevie Mail : lapec.couplevie@gmail.com https://www.facebook.com/lapeccoublevie https://www.lapec-couplevie.fr</p>	
Le sou des écoles	 <p>Association de parents d'élèves organisant différentes manifestations pour apporter un soutien financier à l'école http://sde.couplevie.over-blog.org/ https://www.facebook.com/sde.couplevie</p>	



BIENVENUE A L'ECOLE !

L'équipe enseignante et l'équipe périscolaire de la commune, ainsi que le centre de loisirs, les associations de parents (LAPEC et SOU des écoles) s'inscrivent aujourd'hui dans une démarche de coéducation.

En effet, nous sommes persuadés que plus étroite sera la collaboration entre parents et enseignants, plus nous aiderons l'enfant à se construire.

Ce partenariat est, selon nous, une des clés pour une coéducation bienveillante.

C'est en communiquant, en échangeant et en apprenant à mieux nous connaître, enseignants, agents du périscolaire et parents, que nous nous poserons en véritables éducateurs positifs.

Parents, l'école vous sollicite lors des sorties scolaires. Mais des enseignants sont aussi prêts à vous ouvrir leur porte pour des projets, des exposés (sur votre métier, votre passion...), animer des ateliers (réguliers ou occasionnels). Chaque enseignant a sa personnalité et son mode de fonctionnement et tous ne vous proposeront pas la même participation au sein de la classe, en fonction des projets de l'année. Tout comme chaque famille est différente, chaque enseignant a sa propre pédagogie. A nous de faire de ces différences une richesse !

C'est en participant à la vie de l'école, en tissant des liens ensemble que votre enfant aura le sentiment que nous œuvrons tous dans la même direction bienveillante et positive à son égard.

Elément à prendre en compte aussi : votre enfant peut agir très différemment dans les multiples sphères de sa journée, et c'est en dialoguant et en se faisant confiance mutuellement que nous pourrons l'aider à mieux grandir.

Travaillons ensemble, dans l'intérêt de votre enfant !

LES ECOLES

L'école de la Grande Sure accueille environ 550 élèves. Elle est basée sur 2 sites :

- Le site d'Orgeoise accueille les enfants de Maternelle et les enfants du CP au CE2.
- Le site du Bérard accueille les enfants les plus grands (selon les années, CM1/CM2 ou CE2, CM1, CM2)

Ces deux écoles sont distantes l'une de l'autre de 500 mètres.



Site d'Orgeoise



Site du Bérard



COMMENT S'INSCRIRE A L'ECOLE

- Les démarches d'inscription sont simplifiées : un seul formulaire pour l'école et le périscolaire.

- Se rendre sur le site de la mairie : www.coublevie.com/ rubrique Education Jeunesse/ Ecole de la Grande sure ou Services Périscolaires

- Remplir le dossier en ligne.

- La directrice de l'école se mettra en contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous.

- Les services périscolaires vous enverront un courriel dans l'été pour l'accès au portail Familles (gestion des inscriptions)

Horaires des écoles (lundi – mardi- jeudi-vendredi) :

		BÉRARD ELÉMENTAIRE	ORGEOISE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE
MATIN	<i>Ouverture des portes</i>	8H00	8H10
	Entrée en classe	8H10	8H20
	Sortie des classes	11H30	11H40
APRES MIDI	<i>Ouverture des portes</i>	13H10	13H20
	Entrée en classe	13H20	13H30
	Sortie des classes	16H00	16H10

En maternelle, l'accueil se fait dès 8H10 dans les classes. L'après-midi, les élèves sont confiés dans la cour aux enseignants de service.

<u><i>Que faire en cas de retard ?</i></u>	<u><i>Que faire en cas d'absence imprévue ?</i></u>	<u><i>Que faire en cas de conflit enfantin ?</i></u>
<p>Les enfants doivent arriver à l'heure car les portes sont fermées à clé (plan VIGIPRATE).</p> <p>Chaque retard perturbe la classe.</p> <p>En cas de retard un enfant n'est sous la responsabilité de l'école qu'à partir du moment où il est pris en charge par un enseignant.</p> <p>Un parent accompagne dans ce cas son enfant jusqu'à la classe.</p> <p>Pour le site d'Orgeoise pendant les heures de classes utilisez l'interphone coté maternelle.</p>	<p>L'école est obligatoire.</p> <p>Toute absence doit être justifiée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un appel téléphonique la 1ère demi-journée d'absence - un mot écrit au retour de l'enfant dans le cahier de liaison <p>Des absences trop fréquentes remettent en cause la réussite scolaire. Au-delà de 4 demi-journées d'absences non justifiées l'école est tenue de faire un signalement pour absentéisme auprès des autorités compétentes.</p>	<p>Aucun adulte n'est autorisé à pénétrer dans l'école pour s'adresser directement à un enfant (intrusion).</p> <p>Seuls les enseignants ou le personnel périscolaire sont autorisés à régler un conflit enfantin.</p> <p>N'hésitez pas à nous signaler les problèmes et à demander des informations aux enseignants ou au personnel périscolaire.</p> <p>Réglons les difficultés ensemble.</p>

LES SERVICES PERISCOLAIRES

www.couplevie.fr



GAR

(Prendre connaissance du règlement périscolaire sur www.couplevie.fr paragraphe 10

Sur ces deux sites, l'accès à l'information est fait par un visiophone.

Garderie du Matin	
	LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI
Site d'Orgeoise	7H15-8H10
Site du Bérard	7H15-8H00

Pause Méridienne	
	LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI
Site d'Orgeoise	11h40/13h20
Site du Bérard	11h30/13h10

Garderie du Midi	
	LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI
Site d'Orgeoise	11H40-12H30
Site du Bérard	11H30-12H30 (regroupement sur Orgeoise)

Aucun départ ne sera possible entre 12h30 et 13h10 (Bérard) ou 13h20 (Orgeoise)

Garderie du Soir	
	LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI
Site d'Orgeoise	16h10/18h30
Site du Bérard	16H/18h30

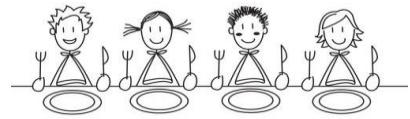
ACTIVITES PERISCOLAIRES

Un Projet Educatif de Territoire (PEDT) est en place sur les temps d'accueil périscolaires.

Ce PEDT permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Il s'appuie sur la politique éducative de la ville et la renforce. Il doit favoriser l'élaboration d'une offre d'activités périscolaires, voire extrascolaires, dans l'intérêt de l'enfant, et en conséquence avec les projets d'école. Il s'agit pour la commune de travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire : l'école et ses enseignants, l'association Léo Lagrange, les associations de la commune, les partenaires du territoire offrant une offre citoyenne, sportive, culturelle,

artistique.

Un planning d'activités sera proposé sur le créneau 16h30-17h30 (sans sortie possible) pendant un cycle de 6 à 7 semaines (entre 2 périodes de vacances scolaires). Les enfants devront s'inscrire sur un cycle complet via le portail famille. Retrouvez toutes les informations en rubrique « Services périscolaires » du site www.coublevie.com/Education-jeunesse.



LE RESTAURANT SCOLAIRE

(Prendre connaissance du *règlement périscolaire* sur www.coublevie.fr paragraphe 9

Le restaurant du groupe scolaire de « La Grande Sure » se situe sur **le site d'Orgeoise** et **la salle communale**.

Les enfants partent à la journée (ou pour plusieurs jours) avec leur classe, l'enseignant est chargé de leur fournir un pique-nique pour le déjeuner et indique dans le mot d'envoi les repas commandés. Il est chargé d'annuler la cantine pour tous les élèves ce jour-là.

Un groupe de parents est chargé de la gestion de la cantine. Une information sur le site de la commune est mise à disposition de la famille.

Assurés : la demande a bien été prise en compte, mais les services périscolaires ne sont pas commandés jusqu'à la veille. Ceci permet de conserver les repas en cas d'annulation.

LE CENTRE AERE



L'Accueil de Loisirs de Coublevie, géré par LEO LAGRANGE CENTRE EST sera ouvert en période scolaire et pendant les vacances scolaires. Il propose le mercredi plusieurs formules :

- un accueil à la journée, le matin avec ou sans repas, l'après-midi avec ou sans repas.

Tous les éléments pour la rentrée 2022-2023, seront à retrouver **début juillet** sur notre site internet sur <http://leo-coublevie.org>

COMMENT SE RENDRE A L'ECOLE EN CAR

Un service de transport est organisé par le Pays Voironnais (entre La Tivollière et l'école du Bérard) : la ligne PR71.

Il est ouvert à tous et fonctionne le matin et le soir en période scolaire. **Votre enfant devra obligatoirement être muni d'une carte de transport à son nom.** L'inscription est à faire directement auprès des services du Pays Voironnais.

- Pour les enfants d'élémentaire qui empruntent le bus scolaire :

Après la fin des cours, ils sont autonomes et ne sont plus sous la responsabilité ni des enseignants, ni de la commune. Sur le site du Bérard : ils attendent le bus sous l'abri situé devant le portail de l'école.

Sur le site d'Orgeoise : ils se rendent directement à l'arrêt de bus.

- Pour les enfants de maternelle :

Ils sont pris en charge par un agent de la commune présent dans le bus qui s'assurera qu'un adulte responsable désigné sur la fiche «Autorisation Transport Scolaire» récupère l'enfant à son arrêt de bus.

Voici les arrêts de bus :

ROUTE DES GORGES
LA TIVOLIERE
LE BARRIOZ
PLACE BROCHIER
ORGEOISE
RUE DU 11 NOV 1918



Pour les horaires, se renseigner auprès du Pays Voironnais.

LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES



LAPEC

L'Association des Parents d'Elèves de Coublevie

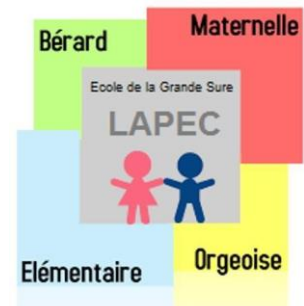
Cette association a pour vocation d'être à l'écoute des besoins des enfants du groupe scolaire de La Grande Sure (sites d'Orgeoise et du Bérard). Notre but est de représenter les parents d'élèves au sein des écoles, de la commune et des institutions qui interviennent dans le système éducatif et d'œuvrer pour le bien-être des enfants à l'école.

Président : Yoanne HU

Mail : lapec.coublevie@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/lapecoublevie>

Blog : <https://www.lapec-coublevie.fr>



Quelques exemples d'actions

- Participation au conseil d'école : recueil des questions des parents
- Présence à la commission Menus de la restauration scolaire
- Café des parents, lieu de rencontre entre parents avec ou non présence d'intervenant
- Organisation de conférences (n'hésitez pas à nous faire part de vos besoins)
- Médiation en cas de besoin entre parents-école-mairie
- Coup de pouce aux devoirs : aide aux devoirs intergénérationnelle par mini-groupes
- 2 manifestations : le Pucier et le Loto (ou Tombola)

Réunion : nous nous réunissons mensuellement, venez nous rejoindre. Pour connaître les horaires et le lieu, vous pouvez nous contacter par mail ou par téléphone.

L'assemblée générale se déroulera courant du mois de septembre 2021 !

LE SOU DES ECOLES



Le SOU des écoles est une association de parents d'élèves bénévoles qui organisent des manifestations dans le but de rapporter de l'argent pour les projets pédagogiques (sortie, spectacle, jeux...) de la grande Sure, de partager des moments festifs entre parents et de faire plaisir à nos enfants.

L'association est ouverte à tous les parents d'élèves ayant au moins un enfant dans le groupe scolaire de la Grande Sûre sur le site du Bérard ou le site d'Orgeoise.

Ces événements sont organisés grâce aux cotisations recueillies par l'adhésion des parents d'élèves au Sou, et peuvent avoir lieu grâce à la participation ponctuelle de dizaines de parents bénévoles.

L'action du Sou permet d'aider les enseignants à compléter leurs budgets pour les projets qu'elles montent pour nos enfants (environ 10 000 €/an pour l'ensemble de l'école).

Président 2021-2022: Mathieu DUPOY

sde.coublevie@gmail.com

Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/sde.coublevie/>

Comment/Pourquoi devenir membre : Devenir membre passif du Sou implique une cotisation, qui permet au Sou d'initier l'organisation de ses différentes manifestations. Si vous souhaitez/pouvez vous impliquer davantage, vous pouvez devenir membre actif, en participant aux réunions mensuelles (1^{er} mardi du mois), et ainsi prendre part à l'aspect logistique de ces organisations. Le Sou recherche également des bénévoles lors de ces événements.



CHARTRE DES PARENTS ACCOMPAGNATEURS

J'accompagne un groupe d'enfants en sortie, ou je mène une activité, en fonction des consignes données par l'enseignant. Il me fait confiance pour intervenir auprès des enfants du groupe qu'il m'a confié. L'enseignant reste à tout moment responsable des enfants. Il compte sur vous pour :

1. Respecter les consignes qu'il vous a données. En cas de problème (discipline, conflit, blessure) en référer tout de suite à l'enseignant. Ne prendre aucune initiative personnelle (changement de groupe, passage aux toilettes, changement d'itinéraires, d'activités, distribution de sucreries...) sans en informer l'enseignant.
2. Veiller particulièrement à la sécurité et à la santé des enfants
 - ▶ Dans le car, vous assurer que les enfants sont bien attachés.
 - ▶ Dans la rue, vous assurer que le rang reste serré et se déplace correctement côté habitation et non côté chaussée, un adulte devant et un adulte derrière. Être particulièrement vigilant en traversant les rues.
3. Avoir une attention égale envers tous les enfants du groupe. Vous accompagnez un groupe et non votre enfant uniquement. Accepter l'éventualité de ne pas avoir son enfant dans le groupe.
4. Si un groupe vous a été confié,
 - ▶ Identifier le groupe d'enfants dont vous êtes responsable et assurez-vous que les enfants vous ont bien identifié(e) aussi.
 - ▶ Vérifier régulièrement que votre groupe est au complet et rester en permanence avec le groupe qui vous a été confié.
5. Exiger le respect des consignes, le calme et une bonne tenue. Sur le lieu de la sortie, aider les enfants à rester attentifs, à s'investir, à comprendre.
6. Avoir soi-même un langage et une tenue corrects. Ne pas fumer en présence des enfants, limiter l'usage du téléphone portable aux cas d'urgence afin de rester pleinement disponible et vigilant. Photo : Demander l'autorisation à l'enseignant avant de photographier les enfants (respect du droit à l'image des enfants, comme des adultes).
7. Au moment du repas, vérifier que chaque enfant mange correctement. Le repas n'est pas un temps de pause pour les adultes.
8. PISCINE : seuls les parents agréés peuvent intervenir au bord du bassin dans le rôle que l'enseignant leur a défini. Les parents non-agrégés sont là pour l'habillage, le déshabillage et le passage aux toilettes des enfants et **ne doivent en aucun cas intervenir au bord du bassin.**

Merci d'avoir pris connaissance de ces quelques recommandations, et merci encore pour l'aide que vous apportez à l'école.

L'équipe enseignante

Mr et Mme parents de l'enfant.....
déclarent avoir pris connaissance et s'engagent à respecter la charte du parent accompagnateur remise par l'enseignant de mon enfant.

Date :

Signatures :